Informations de base

2001/2139(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Relations UE/États-Unis: renforcement de la coopération transatlantique, stratégie et résultats **Subject** 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés **Zone géographique** États-Unis	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	ELLES James (PPE-DE)	28/05/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	MANN Erika (PSE)	29/05/2001

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2346	2001-05-14
Affaires générales	2342	2001-04-09
Justice et affaires intérieures(JAI)	2411	2002-02-28

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/03/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0154	Résumé
09/04/2001	Débat au Conseil		

14/05/2001	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
03/09/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2002	Débat au Conseil		
23/04/2002	Vote en commission		Résumé
23/04/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0148/2002	
15/05/2002	Décision du Parlement	T5-0243/2002	Résumé
15/05/2002	Débat en plénière		
15/05/2002	Fin de la procédure au Parlement		
31/07/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2139(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/14961

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0148/2002	23/04/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0243/2002 JO C 180 31.07.2003, p. 0162-0392 E	15/05/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2001)0154	20/03/2001	Résumé

Relations UE/États-Unis: renforcement de la coopération transatlantique, stratégie et résultats

2001/2139(COS) - 20/03/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer un renouvellement du Nouvel Agenda Transatlantique portant sur les relations entre l'Union et les États-Unis. CONTENU : C'est en 1995 qu'un cadre de relations bilatérales d'un type nouveau a été inauguré avec l'adoption du Nouvel Agenda Transatlantique (NAT) étendant le

champ de la coopération entre l'UE et les États-Unis. Depuis lors, bon nombre des objectifs fixés en 1995 ont été réalisés. Toutefois, la définition de priorités en vue d'assurer une coopération plus ciblée et intensifiée s'est heurtée à quelques difficultés. En conséquence, le rythme semestriel des Sommets UE/États-Unis et des réunions ministérielles n'a pas porté pleinement ses fruits. Même si des difficultés surgissent occasionnellement entre l'UE et les États-Unis sur certaines questions politiques et commerciales, ou du fait de différences de structures institutionnelles et de pratiques administratives, il n'en reste pas moins que le couple transatlantique constitue la première relation stratégique du monde. Il faut donc oeuvrer pour son renforcement. Constatant la permanence de différends d'ordre commercial opposant toujours l'Union et les États-Unis, la Commission entend agir, notamment via la présente communication, pour redonner du poids aux relations bilatérales et renforcer le dialogue et la coopération dans tous les domaines d'intérêt commun entre les parties. La communication constate en particulier que le poids de l'Union sur la scène internationale se faisant plus nettement sentir ces dernières années, le besoin d'une coordination accrue augmente de manière sensible. Plusieurs domaines semblent en particulier appeler un renforcement de la coordination, notamment le crime organisé, la propagation des maladies infectieuses ou encore la prolifération d'armes de destruction massive. La politique européenne de sécurité et de défense et l'avénement de l'euro ouvrent également le champ à de nouveaux défis, de même que l'élargissement. Pour ce faire, la communication ne propose pas de cadre structuré autre que celui qui existe déjà mais suggère de le modifier au vu de l'expérience acquise. Elle insiste en particulier sur la nécessité de rendre les Sommets UE/États-Unis plus ciblés et de définir des priorités plus claires. Les partenaires doivent concentrer leurs efforts sur les principaux défis - dossiers stratégiques - auxquels ils sont aujourd'hui confrontés, en mettant en évidence les points particulièrement préoccupants. Il pourrait s'agir des défis émergents en matière de sécurité, de la mondialisation et du système du commerce multilatéral, de la lutte contre le crime organisé, des questions énergétiques, de la protection des consommateurs, des questions macro-économiques, de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et de l'économie numérique. Pour la Commission, il convient également que les Sommets UE/États-Unis qui se tiennent deux fois par an soient allégés et que l'on revienne à un modèle initial d'une réunion restreinte des dirigeants, qui pourrait être suivie ou non d'une session plénière à laquelle participeraient lesministres des Affaires étrangères et du Commerce. Il pourrait en outre être suggéré de réduire le nombre de ces Sommets, quite à mieux les préparer. L'objectif de la révision restreinte du NAT suggérée dans la communication est de veiller à ce que les dirigeants politiques gardent la maîtrise d'un processus qui risque de devenir trop bureaucratique, et de mieux exploiter le potentiel de la relation transatlantique, avec l'avènement de la nouvelle administration BUSH. La communication suggère enfin de renforcer le dialogue interparlementaire transatlantique et d'encourager la société civile à participer activement aux débats portant sur les dossiers abordés dans le cadre du NAT.

Relations UE/États-Unis: renforcement de la coopération transatlantique, stratégie et résultats

2001/2139(COS) - 15/05/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 376 voix pour, 74 voix contre et 65 abstentions le rapport de M. James ELLES (PPE-DE, UK) sur les relations transatlantiques, le Parlement européen se rallie à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la Plénière a amendé le projet de résolution en divers points en insistant sur les éléments suivants : - constatant le peu d'évolution du Nouvel Agenda Transatlantique (NAT adopté en 1995), la Commission est appelée à le réactualiser et à prendre en compte l'ordre du jour positif arrêté lors du Sommet États-Unis/Union européenne de mai 2002; - sur le plan stratégico-militaire, la Plénière a réaffirmé le rôle fondamental de l'OTAN comme garant de la stabilité et de la sécurité euro-atlantique et s'est prononcée pour la définition de mesures courageuses en faveur d'une PESD plus intégrée dans les structures communautaires, notamment par la promotion d'une industrie européenne de l'armement, y compris dans sa dimension de recherche et de développement et par l'amélioration des capacités militaires, ce qui nécessite des budgets de défense adéquats ainsi qu'une rationalisation des efforts de défense et des structures existantes. Les États-Unis devront, quant à eux, garantir la coopération technologique et l'ouverture de leurs marchés de fourniture pour la défense. A cet égard, la Plénière s'est félicitée d'un possible remplacement de l'OTAN par l'UE dans l'opération 'Amber Fox' en Macédoine; - en matière de différend commercial (qui ne représente malgré tout que 2% des échanges transatlantiques), le Parlement européen condamne la récente décision des autorités politiques américaines d'approuver une augmentation massive des subventions agricoles en dépit des engagements commerciaux multilatéraux souscrits. La création d'une procédure formalisée qui pourrait contribuer à régler les différends commerciaux, dans un premier temps au niveau bilatéral, est clairement envisagée. Dans le même esprit, les députés condamnent avec la plus ferme désapprobation la récente décision de Washington de ne pas ratifier le traité instaurant la Cour pénale internationale, rappelant qu'il y va de l'intérêt de la sécurité du monde. Ils condamnent également l'obstination de l'administration américaine à refuser de signer le Protocole de Kyoto. Ils demandent également que l'on mette en place un dialogue transatlantique de la jeunesse par une association des USA au programme Jeunesse de l'Union; - sur le plan plus technique de la gestion des relations transatlantiques, la Plénière s'est prononcée pour la rationalisation des consultations (moins de points à l'ordre du jour mais un traitement plus approprié) et pour une réflexion approfondie sur la participation des responsables politiques dans un cadre institutionnel, notamment par une participation parlementaire accrue. Le Parlement européen souhaiterait par ailleurs que l'on se penche sur le statut éventuel d'un représentant à Washington, lequel compléterait les travaux de la Commission en relation avec les activités législatives du Congrès des États-Unis. Enfin, le Parlement se prononce pour l'abolition définitive et totale de la peine de mort encore en vigueur dans 38 États américains.